

Accusé de réception en préfecture

013-241300276-20111103-2011\_A141-DE

Date de signature : -

Date de réception : 17/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des  
formalités de télé-transmission au Contrôle  
de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

**2011\_A141**

**OBJET : Développement économique et Emploi - ZAE - Mise en œuvre des orientations stratégiques de la Communauté du Pays d'Aix sur le Val de Durance - Déclaration d'intérêt communautaire de la zone de l'Espougnac**

Le 3 novembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 octobre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents :** AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOULAN Michel – BOYER Michel - BRAMI Héliot – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges – CURINIER Erick - DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent – DRAOUZIA Dabha – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GACHON Loïc - GARCIA Daniel – GARÇON Jacques - GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSDÉMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danièle - LOUIT Christian - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik - MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – ROUARD Alain - ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jaques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** ALBERT Guy donne pouvoir à ROUGIER Jacques – AMAROUICHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENON Charlotte donne pouvoir à MERGER Reine – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à CHORRO Jean – BRUNET Danièle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à PIERRON Liliane – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à DILLINGER Laurent - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à MATAS Henri – FOUQUET Robert donne pouvoir à BERNARD Christine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TONIN Victor – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à MANCEL Joël – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GARÇON Jacques – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Héliot – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude – VILLEVIEILLE Robert donne pouvoir à BELLUCCI Angélique

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BARBAT-BLANC Odile – BORDET André – BOUTILLOT Guy – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GERACI Gérard – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

Monsieur Henri LAFON donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2011**

Rapporteur : Monsieur Roger PELLENC

**Objet : ZAE – Mise en œuvre des orientations stratégiques de la Communauté du Pays d'Aix sur le Val de Durance – Déclaration d'Intérêt Communautaire de la zone de l'Espougnac**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

La CPA est à ce jour dans une phase décisive de réflexion et d'élaboration de son SCOT. La phase de diagnostic est à ce jour réalisée et validée. Ce travail ayant permis à la fois de renforcer et d'affiner notre connaissance du territoire et de ses enjeux, ainsi que l'identification des axes de développement de nos compétences. Dans le cadre de nos compétences obligatoires liées au développement économique, la CPA a défini et validé ses orientations stratégiques en matière de zones d'activités par délibération en date du 30 juin 2011.

Il s'agit de déclarer la zone de l'Espougnac d'intérêt communautaire au titre des objectifs de développement économique de la Communauté.

Deux types de zones ont été définis par le Conseil Communautaire du 30 juin 2011 : les zones stratégiques ayant vocation à devenir communautaires, et les zones de bassins de vie restant à vocation plutôt communale. Cette partition permet des interventions différenciées conférant une meilleure lisibilité de nos actions et de nos priorités.

Les zones stratégiques identifiées sont celles dont le rayonnement est de niveau métropolitain, ainsi que celles liées à l'implantation d'Iter, et plus largement aux espaces existants et potentiels situés sur le Val de Durance.

C'est pourquoi, un suivi des opportunités foncières a été mis en place mettant en évidence l'existence d'espaces pouvant accueillir à moyen terme des activités économiques sur ce bassin de vie.

Ce territoire est caractérisé par une rareté foncière et des contraintes relativement complexes à lever ; il s'agit aujourd'hui d'examiner la zone de l'Espougnac, opportunité foncière située sur la commune de Meyrargues.

## **I – L'Espougnac**

Situé entre l'autoroute A51 et la RD 556, reliant Venelles à Pertuis, la zone de l'Espougnac à Meyrargues présente un certain nombre d'atouts, parmi lesquels un effet vitrine avec une localisation en bordure de route départementale et d'autoroute.

Le site lui-même est composé d'environ 27 hectares, comprenant 14 hectares de foncier communal constitués de friches agricoles non exploitées, un zonage à vocation économique au POS de la commune (NAE1), et des possibilités d'extension sur environ 10 hectares de l'autre côté de la RD 556.

En 2009, une première étude de faisabilité a été réalisée, suivie par des études complémentaires qui ont permis de valider différentes hypothèses d'aménagement de cet espace en tenant compte des contraintes existantes sur ce site.

## **II – L'intérêt communautaire de cette opération**

Les réflexions engagées dans le cadre du SCOT ont fait émerger une volonté de rééquilibrage du développement économique et de création d'emplois sur le Nord du territoire.

Favoriser le développement de l'emploi dans ce bassin de vie devient une nécessité car il connaît un développement démographique et résidentiel fort avec 14% de la population de la CPA, mais souffre d'un déficit en terme d'activités économiques avec seulement 8,3% des emplois privés.

L'étude d'aménagement et d'accessibilité au secteur Les Milles-Durance réalisée en 2008 révèle que 10% des salariés du pôle d'activités d'Aix proviennent du Val de Durance et empruntent l'A51 ou la RD 556 chaque jour. Ce projet contribue à la réduction des migrations domicile travail.

Dans ce contexte, l'accueil d'Iter est une donnée fondamentale. Le phénomène de rareté foncière est amené à s'accroître dans les années à venir, avec l'arrivée des entreprises liées à la construction du programme de recherche. Il convient donc d'anticiper cette demande de terrains aménageables afin que le Pays d'Aix puisse offrir du foncier à vocation économique dans un rayon de 15 à 20 minutes autour du site de Cadarache, notamment pour des entreprises industrielles high tech.

La création d'une opération de développement économique sur le site de l'Espougnac répond donc aux enjeux présents sur le Val de Durance et plus largement sur le territoire communautaire.

Aussi, dans ce contexte les terrains communaux de l'Espougnac apparaissent comme une opportunité intéressante pour la Communauté et il vous est proposé de déclarer cet espace d'intérêt communautaire (périmètre annexé au présent rapport).

Compte tenu d'une part, des critères d'intérêt communautaire définis par la délibération cadre du 20 juillet 2001 à savoir :

- Lorsque l'action ou l'opération porte sur le territoire d'une seule commune, elle présente un intérêt pour plusieurs communes membres sur au moins l'un des points suivants :
  - Développement économique,
  - Aménagement de l'espace,
  - Politique de cohésion sociale ou de gestion urbaine,
  - Services rendus à la population,
  - Protection et mise en valeur de l'environnement,
  - Evènements susceptibles d'accueillir des publics de plusieurs communes.
- L'action ou l'opération est déterminante pour la mise en œuvre des orientations communautaires en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique, d'équilibre social de l'habitat, de politique de la ville ou de protection et de mise en valeur de l'environnement,
- L'action ou l'opération permet d'assurer la cohérence spatiale, économique, environnementale ou la solidarité financière et sociale qui sont nécessaires au développement de la Communauté d'Agglomération et à son évolution en pôle de développement urbain.

## Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5;

VU la délibération n°2001-A045 du Conseil Communautaire du 20 juillet 2001 portant critères de reconnaissance de l'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2011-A091 du Conseil communautaire du 30 juin 2011 portant orientations et positionnement de la CPA en matière de zones d'activités ;

VU la délibération n° 2011-052 du Conseil Municipal du 23 juin 2011 de la commune de Meyrargues saisissant la CPA pour la mise en œuvre d'une opération de ZAC au titre des opérations de développement économique ;

VU l'avis favorable de la Commission du Développement Economique du 15 septembre 2011.

## Dispositif :

Au regard des éléments présentés ci-dessus et compte tenu des enjeux d'aménagement et de développement économique sur le Val de Durance, d'une part, et d'autre part, des critères d'intérêt communautaire définis par la délibération du 30 juin 2011 portant orientations et positionnement en matière de zones d'activités, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER** d'intérêt communautaire la création d'une zone d'activités économiques sur le site de l'Espougnac à Meyrargues selon le périmètre ci-annexé,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération,



**OBJET : Développement économique et Emploi - ZAE - Mise en œuvre des orientations stratégiques de la Communauté du Pays d'Aix sur le Val de Durance - Déclaration d'intérêt communautaire de la zone de l'Espougnac**

---

Vote sur le rapport :

Inscrits	144
Votants	136
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	136
Majorité absolue	69
Pour	136
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**



1.6 NOV. 2011